

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant le Plan directeur des sports

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Monsieur le Conseiller communal Giancarlo Valceschini a déposé le 4 septembre 2014 une motion intitulée « Un plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente », demandant à la Municipalité d'élaborer un plan directeur du sport.

Dans son rapport du 16 novembre 2014, la commission chargée d'examiner cette motion a proposé de la prendre en considération. Le 4 décembre 2014, le Conseil communal a décidé à l'unanimité de prendre en considération cette motion et de la renvoyer à la Municipalité.

Par préavis du 25 août 2016 (PR 16.22PR), la Municipalité a répondu à ladite motion et a soumis au Conseil communal un plan directeur des sports.

Lors de la séance de commission qui a eu lieu le 21 septembre 2016, il est apparu que le plan directeur présenté par la Municipalité ne répondait pas entièrement aux vœux du motionnaire, tels que pris en compte par le Conseil communal. D'autre part, compte tenu de la création d'un Service des sports au 1^{er} juillet 2016 et de la désignation d'une nouvelle cheffe de service dès le 1^{er} octobre 2016, il apparaissait judicieux de permettre à la Municipalité de réexaminer à la lumière de ces nouvelles circonstances ses objectifs et ses priorités en la matière. En accord avec la commission du Conseil communal, la délégation municipale lui a dès lors proposé de suspendre l'examen de ce préavis afin de laisser à la Municipalité le temps d'effectuer d'un œil neuf une nouvelle analyse en profondeur de la situation.

La Municipalité, par le Service des sports, s'est ainsi remise à l'ouvrage sur ce dossier, en s'adjoignant la collaboration de l'entreprise Mutter Consulting Sàrl, spécialisée dans l'accompagnement des collectivités publiques actives dans le domaine du sport. Cette démarche aboutit à l'élaboration d'un document entièrement remanié, à savoir un nouveau plan directeur des sports qui se base sur une vision actuelle du domaine sportif à Yverdon-les-Bains et qui définit des stratégies pour le développement futur.

Etat actuel de la situation

Au vu de ce qui précède, le plan présenté en annexe au préavis PR16.22PR du 25 août 2016 apparaît caduc. La Municipalité a dès lors décidé de retirer formellement ledit préavis.

Afin de garantir que le nouveau plan directeur des sports corresponde aux attentes des principaux intéressés et du public en général et que les priorités définies bénéficient d'un large consensus, la Municipalité estime nécessaire de soumettre celui-ci, dans son état actuel, à une procédure de participation des milieux intéressés, telle qu'on en connaît en général lors de l'élaboration de plans directeurs.

Par conséquent, la Municipalité a décidé d'ouvrir une procédure de consultation du plan directeur des sports auprès des milieux intéressés (partis politiques, sociétés sportives yverdonnoises, partenaires du domaine sportif etc.). D'ici à la mi-juin 2017, les principaux intéressés seront informés spécifiquement par courrier ou courriel; ils pourront alors prendre connaissance du projet de plan directeur des sports sur le site Internet de la Ville et répondre à un questionnaire quant à ce document. Une information sera également donnée aux médias, de manière à ce que celle-ci soit relayée auprès d'un large public. Ainsi, toute personne ou entité intéressée pourra répondre au questionnaire ou faire part de ses observations indépendamment du fait qu'elle ait été ou non spécifiquement informée de cette consultation.

Il est prévu, en l'état, que la consultation coure sur une période de cinq semaines, soit du 12 juin au 17 juillet 2017. Au vu de la nature du document considéré et du questionnaire proposé, ce délai paraît en effet suffisant, malgré la période estivale, pour permettre aux intéressés de se forger une opinion et la communiquer sans mettre en retard l'ensemble du processus en cours.

Les remarques et propositions formulées dans le cadre de la consultation seront ensuite examinées par la Municipalité. Dans la mesure où elles apparaissent pertinentes, il en sera tenu compte pour finaliser le plan directeur des sports au cours de l'été, afin qu'un nouveau préavis puisse être soumis au Conseil communal au cours de l'automne 2017.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher